



PROFIL DE COMPÉTENCES POUR LE COMITÉ D'AUDIT

À L'ATTENTION DES MINISTÈRES

ET DES ORGANISMES ASSUJETTIS

À LA DIRECTIVE SUR L'AUDIT INTERNE

PROFIL DE COMPÉTENCES POUR LE COMITÉ D'AUDIT

À L'ATTENTION DES MINISTÈRES

ET DES ORGANISMES ASSUJETTIS

À LA DIRECTIVE SUR L'AUDIT INTERNE

Ce document a été créé par la Direction de la gouvernance en évaluation, audit interne et gestions des risques, en collaboration avec la Direction des communications pour le Secrétariat du Conseil du trésor..

Une version accessible de ce document est disponible en ligne. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la boîte courriel de l'audit interne à l'adresse suivante : audit@sct.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :
Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca
Site Web : www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Juin 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022



Table des matières

Organisations assujetties	1
Introduction	1
Résumé	1
Schéma récapitulatif des compétences	3
Annexe 1 : Grille d'évaluation des compétences de l'équipe d'audit interne . . .	4
Annexe 2 : Documents de référence	6

Organisations assujetties

La Directive sur l'audit interne s'applique aux ministères et aux organismes budgétaires de l'Administration gouvernementale ainsi qu'à ceux assujettis au chapitre II de la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01) en application du deuxième alinéa de l'article 5 de cette loi. Les organismes disposant de moins de 100 ETC (équivalents à temps complet autorisés) ne sont pas soumis à l'obligation d'appliquer la Directive, ni les organismes dont les membres sont nommés par l'Assemblée nationale, les organismes de l'ordre administratif institués pour exercer des fonctions juridictionnelles et le Conseil de la justice administrative (article 2).

Introduction

La Directive sur l'audit interne dans les ministères et les organismes (décret 63-2021 du 27 janvier 2021) vise notamment à renforcer l'indépendance et la compétence des comités d'audit. Cet objectif découle des constats émis par le Vérificateur général du Québec, du portrait réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2018 ainsi que de plusieurs consultations avec différentes parties prenantes du domaine.

Afin de soutenir les ministères et les organismes dans la mise en œuvre de cette directive, le présent document résume les principales compétences qui contribuent à la valeur ajoutée du comité d'audit, d'un point de vue individuel ou collectif. Il vise à outiller les organisations pour qu'elles puissent constituer un comité d'audit dont le profil de connaissances et de compétences est adapté à leurs besoins (voir art. 19).

Ce document a été établi à partir de plusieurs sources provenant de l'Institut des auditeurs internes (IAI), de l'École nationale d'administration publique (ENAP), de plusieurs profils élaborés pour la constitution des conseils d'administration de différentes sociétés d'État québécoises ainsi que des profils publiés par d'autres gouvernements pour la composition de leurs comités d'audit.

Résumé

Les membres du comité d'audit devraient collectivement posséder certaines expertises particulières, des connaissances générales dans plusieurs domaines ainsi qu'une bonne compréhension de l'organisation et de son environnement. Chaque membre doit présenter des qualités personnelles qui permettent au comité d'audit de fonctionner et de jouer son rôle de manière satisfaisante. Le fait de présider le comité demande par ailleurs certaines compétences particulières. Ce document fait état des principales aptitudes qui devraient être recherchées dans un comité d'audit et chez les membres qui le composent.

Les qualités personnelles les plus importantes des membres d'un comité d'audit sont l'intégrité, l'objectivité et l'éthique. Le comité doit avoir la capacité de remettre en question les pratiques et de formuler des avis en toute indépendance. Il doit bien comprendre son rôle et avoir des connaissances suffisantes sur les sujets qui le concernent, par exemple : l'audit interne, la gouvernance d'organisations publiques ou les finances de l'organisation. Au moins un des membres doit présenter une expertise plus pointue en finances et en comptabilité pour permettre au comité d'analyser certaines informations. La Directive spécifie qu'un des membres du comité d'audit doit être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA). Afin de s'assurer

que les travaux, les recommandations de l'audit ainsi que ses propres conseils soient pertinents et appropriés, le comité doit posséder une bonne compréhension de l'organisation (environnements interne et externe, activités, objectifs stratégiques, etc.). La communication est une compétence importante, car le comité d'audit travaille avec plusieurs parties prenantes telles que la haute direction, l'unité d'audit interne et les instances de surveillance externe.

En plus de posséder les compétences et les connaissances nécessaires pour siéger à un comité d'audit, la personne qui en assume la présidence doit avoir des aptitudes plus spécifiques à sa fonction, comme la gestion des relations, le leadership, etc.

Le schéma de la page suivante présente plusieurs compétences, connaissances et qualités, individuelles et collectives, qui aident à maximiser la valeur ajoutée du travail du comité d'audit. Une grille résumant l'information et des documents de référence sont aussi disponibles en annexe.



Annexe 1 :

Grille d'évaluation des compétences de l'équipe d'audit interne

1 - EXPERTISE TECHNIQUE COLLECTIVE	1	2	...
Comptabilité et gestion financière (au moins un membre doit posséder un titre de CPA)			
Outils et méthodes de gestion des risques			
Processus, normes et pratiques de l'audit interne			
Gestion organisationnelle et contrôle interne (ex. : COSO)			
Expertise technique en lien avec le secteur d'activité de l'organisation			

2 - CONNAISSANCES GÉNÉRALES	1	2	...
Rôle et responsabilités du comité d'audit			
Comptabilité et gestion financière			
Principes de gouvernance et de reddition de comptes dans le secteur public			
Gestion des risques			
Rôle et fonctionnement de l'audit interne			
Gestion organisationnelle (gestion des ressources humaines, gestion des ressources informationnelles, gestion de la performance, gestion contractuelle, etc.)			

3 - COMPRÉHENSION DE L'ORGANISATION ET DE SON ENVIRONNEMENT (collectivement)	1	2	...
Objectifs			
Mission			
Risques			
Structure			
Culture			
Secteur d'activité de l'organisation			
Cadre législatif et réglementaire			
Environnement externe			
Gouvernance			

4 - QUALITÉS PERSONNELLES (pour chaque membre)

	1	2	...
Intégrité			
Éthique			
Objectivité			
Engagement			
Discernement			
Communication			
Sens des responsabilités			
Esprit d'analyse et de synthèse			

5 - PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT

	1	2	...
Leadership			
Gestion des activités et des ressources du comité d'audit			
Communication et gestion des relations (avec les membres, l'audit interne, la direction et les autres parties prenantes)			



Annexe 2 :

Documents de référence

- 1 - HM TREASURY (2016). Audit and risk assurance committee handbook, Londres, The National Archives, 51 p.
- 2 - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE et COLLÈGE DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS (2007). Les devoirs et les responsabilités d'un conseil d'administration, Québec, ENAP, page 35.
- 3 - INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES (IIA) (2014). Éclairage mondial sur le secteur public : comités d'audit indépendants dans les organismes du secteur public.
- 4 - NSW TREASURY and the NSW DEPARTMENT OF FINANCE, SERVICES AND INNOVATION (2016). « 8 – Evaluation criteria », dans Prequalification scheme: audit and risk committee independent chairs and members – Scheme conditions, Sydney, NSW Government, p. 11-12.
- 5 - NSW TREASURY and THE NSW DEPARTMENT OF FINANCE, SERVICES AND INNOVATION (2015). Prequalification scheme: audit and risk committee independent chairs and members – Guidelines for agencies and members, Sydney, NSW Government, 13 p.
- 6 - Profils de compétences pour les conseils d'administration
 - a) SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI) (2015). Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures.
 - b) RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ) (2018). Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration.
 - c) HYDRO-QUÉBEC (2018). Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration d'Hydro-Québec.

*Secrétariat
du Conseil du trésor*

Québec 